

4. Expéditeur (nom et adresse complète) :	CERTIFICAT VÉTÉRINAIRE ⁽¹⁾ relatif aux produits destinés à la consommation humaine exportés vers la Nouvelle Calédonie Numéro ⁽²⁾ ORIGINAL
5. Lieu de destination (port ou aéroport de déchargement) :	1. Provenance des produits (Pays exportateur) : 2. Autorité compétente 2.1 Ministère : 2.2 Service : 2.3 Niveau local / régional :
6. Destinataire (nom et adresse complète) :	3. Lieu de chargement pour l'exportation :
7. Modes et identification du transport 7.1 Navire ou aéronef ⁽³⁾ 7.2 Nom du navire ou, s'il est connu, numéro de vol :	8. Identification du lot (nombre total de conteneurs / boîtes, numéros d'enregistrement et numéros de scellés éventuels) :

9. Identification des produits

9.1 Espèce(s) animale(s) :

9.2 Conditions de température des produits qui composent le lot : aucune, réfrigérés ou congelés ⁽³⁾

9.3 Identification individuelle des produits qui composent le lot :

Nature des produits	Numéro d'agrément ou d'enregistrement des établissements de production, transformation, entreposage	Nombre de paquets / pièces	Poids net (kg)
Total			

(Si nécessaire, reproduire ce tableau sur un feuillet séparé revêtu du numéro du certificat et du sceau officiel sur chaque page et de la signature du vétérinaire officiel sur la dernière page)

Le soussigné, **vétérinaire ou inspecteur officiel**, certifie par la présente ⁽⁴⁾ :

A que les produits identifiés ci-dessus ont été obtenus, préparés, manipulés et stockés conformément aux conditions sanitaires de production et de contrôle fixées par la législation du **pays exportateur** et qu'ils sont par conséquent considérés comme propres à la consommation humaine et préservés de toute contamination directe ou indirecte par des produits, marchandises ou objets ne présentant pas les mêmes garanties en termes de santé animale et de sécurité sanitaire des aliments,


B que les produits identifiés ci-dessus ou leurs emballages portent une marque sanitaire officielle attestant qu'ils ont été totalement produits et inspectés dans les établissements mentionnés au point 9.3, autorisés à exporter par le **pays exportateur**,

C que les modes de transport et les conditions de chargement du lot satisfont aux exigences de la législation du **pays exportateur** en matière de sécurité sanitaire des aliments,

D que les dispositions prises par le **pays exportateur** pour gérer les risques associés aux agents des encéphalopathies spongiformes subaiguës transmissibles sont au moins équivalentes aux recommandations de l'Office International des Epizooties,

Cachet officiel

Fait à _____, le _____ (Date)



(signature du vétérinaire ou inspecteur officiel ⁽⁵⁾)
(nom en lettres capitales, qualifications et titre)

(1) Composer le certificat en insérant uniquement les attestations de santé animale nécessaires au lot identifié sur la présente page. Un certificat distinct et unique doit être fournis pour les produits d'origine animale exportés à partir d'une seule **zone** figurant aux annexes du présent certificat, qui ont la même destination et sont transportées dans le même aéronef ou navire.
 (2) Numéro unique délivré par l'autorité compétente
 (3) Biffer la mention inutile
 (4) Tous les termes figurant en italique gras se réfèrent aux définitions du code pour les animaux terrestres de l'Office International des Epizooties
 (5) Dans une couleur différente du texte imprimé

